AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP 27-1-77372764

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

EDITION DE LA STATION "ALSACE ET LORRAINE"

(BAS-RHIN, HAUT-RHIN, MEURTHE-ET-MOSELLE, MEUSE, MOSELLE, VOSGES)

SERVICE DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX

Cité Administrative - 67084 STRASBOURG CEDEX

Tél. : (88) 36.24.87

ABONNEMENT ANNUEL 50 F

Régisseur de recettes D.D.A.

2, Rue des Mineurs

67070 STRASBOURG CEDEX

C. C. P. STRASBOURG 55-08-00 F

C.P.P.A.P. n° 523 AD

Imprimerie de la Station ALSACE et LORRAINE - Directeur-Gérant : P. JOURNET

Bulletin n° 110 — 21 janvier 1977

IMPORTATIONS DE POMMES DE TERRE

En raison du déficit du marché français de la pomme de terre, dû principalement à la baisse de rendement entrainée par la sécheresse de l'année 1976, exceptionnellement, des pommes de terre de consommation en provenance d'Amérique du Nord sont importées cette année. Malgré les précautions prises par le Service de la Protection des Végétaux lors des contrôles effectués par sondage à l'arrivée des lots importés, il existe quelques risques de voir introduire des organismes nuisibles dont notre pays est resté jusqu'à présent indemne. Deux maladies d'une extrême gravité doivent faire l'objet d'une vigilence toute particulière : la maladie des tubercules en fuseau (Spindle tuber Virus) et le flétrissement bactérien (Corynebacterium sepedonicum).

Des précautions rigoureuses s'imposent pour éviter tout risque de contamination. D'une part, les tubercules importés d'Amérique ne doivent en aucun cas pouvoir entrer en végétation : ils doivent par conséquent être traités avec un produit antigerme. En effet, la plantation d'un tubercule atteint de maladie créerait aussitôt un foyer d'infection pouvant s'étendre très rapidement. D'autre part, les agents pathogènes (virus et bactéries) se transmettent non seulement par le sol, mais aussi par contact avec un support inerte (matériel de triage par exemple).

Pratiquement, pour éviter la propagation des maladies, il est recommandé à tous ceux qui stockent et qui vendent des pommes de terre, de respecter les précautions suivantes :

- n'utiliser les tubercules d'origine américaine que pour la consommation ou la transformation industrielle,

- ne jamais loger dans un même local le plant et les tubercules de consommation importés,

- désinfecter systématiquement les locaux, les matériels de triage et de conditionnement susceptibles d'avoir été contaminés. Cette désinfection peut être réalisée avec une solution à 3 % d'eau de javel à 12° (titre chlorométrique)*.

* Le contenu d'une dose du commerce en emballage plastique (berlingot) complété avec de l'eau permet d'obtenir un litre d'eau de javel à 12°.

.../...

p1

1

ORGANISATION DE LA CIRCONSCRIPTION

A l'occasion de ce premier bulletin de l'année, il nous parait utile de préciser à nos lecteurs l'organisation de la Circonscription.

La Circonscription Phytosanitaire qui étend ses activités sur les deux régions administratives Alsace et Lorraine, soit sur 6 départements, et dont le siège est à STRASBOURG, comprend, en outre, quatre antennes : NANCY, FORBACH, THIONVILLE et SAINT-LOUIS.

Monsieur HARRANGER en est responsable et est assisté dans sa tâche par Monsieur GENNATAS, son adjoint, et une équipe dont les activités principales sont ainsi réparties :

- <u>les missions de contrôle</u> (à l'exportation, importation et en pépinières) sont coordonnées par Monsieur MALLAMAIRE qui en assure l'éxécution avec Messieurs PERIGON (STRASBOURG), KAIZER (THIONVILLE), MAENNLEIN (FORBACH) et MESSLER (SAINT-LOUIS).

- <u>La lutte contre les ennemis des cultures</u> (pou de San José, étourneaux, campagnols, hamsters,...) est du ressort de Monsieur JANUS qui, par ailleurs, participe aux activités de la Station d'Avertissements.

- <u>Les avertissements agricoles</u>, coordonnés par Monsieur GACHON qui s'occupe plus particulièrement des problèmes concernant la vigne, les arbres fruitiers et les cultures maraichères, est aidé dans cette tâche par Monsieur JANUS qui suit les céréales, y compris le maïs, les pommes de terre, le houblon et par Monsieur GENNATAS qui, outre ses fonctions d'adjoint, continue à s'occuper du colza, des betteraves et des plantes d'ornement. Monsieur VERBEKE (NANCY) apporte son concours en suivant, pour la Lorraine, les diverses cultures intéressées par les avertissements agricoles.

- <u>L'expérimentation</u> est coordonnée par Monsieur KUCHLY et les programmes d'essais prévus par PARIS sont réalisés, en Alsace, avec Messieurs TOMAS, MEPPIEL et GUTTER. Monsieur FARNERT (NANCY) est chargé de cette même activité en Lorraine, aidé par Monsieur VERBEKE.

Bien entendu, si chaque agent a une responsabilité particulière et une certaine spécialisation, le peu de personnel dont dispose la Circonscription les oblige tous à participer aux diverses missions du Service et à assurer d'autres activités, notamment celles qui touchent au développement.

-=-=-=-=-=-=-=-

Nos abonnés peuvent suivant leur situation géographique, écrire ou téléphoner aux adresses suivantes :

<u>SERVICE DE LA PROTECTION DES VEGETAUX</u>

Cité Administrative - 67084 STRASBOURG CEDEX - Tél. 61 49 50 poste 454
36 24 87

Cité Administrative - 54043 NANCY CEDEX - Tél. 52 08 82

Place Aristide Briand - B. P. 322 - 57608 FORBACH - Tél. 85 03 81

54, rue de Mulhouse - 68300 SAINT-LOUIS - Tél. 67 71 85

Centre de Transit Routier - Route d'Illange - 57110 YUTZ - Tél. 59 13 65

Les Ingénieurs chargés des Avertissements Agricoles

L'Ingénieur en Chef d'Agronomie, Chef de la Circonscription Phytosanitaire "ALSACE et LORRAINE"
J. HARRANGER

FEU BACTERIEN ET SHARKA

- Attention aux importations de Rosacées et d'arbres fruitiers du genre Prunus -

Malgré la nouvelle année, la plupart des problèmes phytosanitaires continuent à se poser... et cela est fort dommage ; aussi, pour ce qui concerne les pépinières, il conviendra d'éviter de favoriser l'apparition de nouvelles maladies ou de nouveaux ravageurs qui viendraient alors s'ajouter à ceux déjà existants dans la région, nécessitant des interventions supplémentaires.

Dans ce sens, le Service de la Protection des Végétaux insiste une nouvelle fois auprès des importateurs de plants et d'arbustes fruitiers ou ornementaux, sur les risques et les dégâts que peuvent occasionner l'apparition du Feu Bactérien et du virus de la Sharka dans les pépinières des départements de l'Alsace et de la Lorraine, à la suite d'importations d'arbres ou de jeunes plants malades en provenance de pays déjà contaminés.

LE FEU BACTERIEN

Cette maladie bactérienne, non encore décelée dans l'ensemble de la Circonscription, fort heureusement, mais présente dans le nord de la France, est particulièrement dangereuse pour les arbres et arbustes suivants :

- aubépines,
- cotoneasters,
- cognassiers,
- crataegus,
- cydonias,
- poiriers,
- pommiers,
- pyracanthas,
- stranvesia,
- ....

Il conviendra d'éviter l'introduction de ces espèces de Rosacées en provenance de pays déjà contaminés, et plus particulièrement d'Allemagne du nord, de Belgique, du Danemark, de Grande-Bretagne et des Pays-Bas.

A noter que cette maladie se caractérise essentiellement par :

- le dessèchement et le noircissement des corymbes floraux et des jeunes pousses dès la floraison,

- la progression des dégâts de l'extrémité vers la base des rameaux,

- l'apparition de chancres au niveau des écorces qui se craquellent et exsudent une substance visqueuse, blanche d'abord, jaune ambre ensuite.

La présence de la maladie est malheureusement difficilement décelable sur des sujets en arrêt de végétation ; seules des analyses en laboratoire permettent sa mise en évidence, ce qui implique en conséquence la plus grande prudence lors de l'importation de telles espèces.

.../...

La limitation des importations d'espèces sensibles au Feu Bactérien en provenance de pays contaminés s'inscrit dans le cadre des méthodes préventives de lutte qui sont les seules à être efficaces à l'heure actuelle pour éviter sa progression et la création de nouveaux foyers.

Parmi ces méthodes préventives de lutte, à noter en outre l'élimination des buissons d'aubépine et de Rosacées sauvages situés à proximité de pépinières frutières ou ornementales et de vergers de pommiers et de poiriers, la désinfection des appareils de taille et l'apport d'une fumure équilibrée sans excès d'azote.

LA SHARKA

La Sharka est une maladie virale inféodée aux arbres du genre Prunus, plus particulièrement aux arbres fruitiers à noyau (pruniers, mirabelliers, abricotiers, pêchers) et aux espèces sauvages (prunelliers, aubépine). L'agent infectieux est un virus, particule vivante uniquement visible au microscope électronique, disséminée sur de grandes distances par l'homme lors des échanges de matériel végétal entre différentes régions et différents pays, et disséminée à courtes distances par un certain nombre d'espèces de pucerons inféodés aux pruniers.

La maladie de la Sharka, decelée pour la première fois en 1932 en Bulgarie, puis en Yougoslavie en 1936, a gagné depuis lors l'Allemagne, la Hollande (1966), l'Angleterre, la Suisse (1967), le sud de la France ainsi que la Pologne, la Tchécoslovaquie, l'U. R. S. S., la Grèce, les Pays Scnadinaves et la Turquie.

La maladie entraine une chute précoce de la récolte, dont les fruits pauvres en sucre et fades ne sont même pas utilisables par l'industrie. Les symptômes, délicats à observer sur feuilles (taches jaune pâle, visibles par transparence à la limite des nervures secondaires et tertiaires des jeunes feuilles), sont plus facilement identifiables sur les fruits par les taches en anneaux, les dépressions de l'épiderme et par la présence de gomme rouge-brun dans les tissus, caractéristiques de la maladie.

La confirmation des symptômes doit être donnée par des observations en laboratoire (méthodes d'indexage sur indicateurs ligneux sensibles, par exemple).

Dans le cas d'une infestation de plantes par la Sharka, il n'existe actuellement aucune méthode curative de lutte, si ce n'est l'élimination des foyers par l'arrachage des arbres contaminés. La meilleure protection vis-à-vis de cette maladie consiste à utiliser des porte-greffes et des pieds-mères sains, issus de parcelles ou de pépinières indemnes. En conséquence et dans ce cas encore, il est important de s'assurer de l'état sanitaire des jeunes plants et arbustes importés, notamment lorsque ces plants proviennent de pays contaminés.

En cas de doute lors de l'importation, ne pas hésiter à adresser des échantillons au Service de la Protection des Végétaux, Circonscription "Alsace et Lorraine", aussi bien dans le cas de jeunes plants pouvant héberger le Feu Bactérien que dans le cas de porte-greffes et de variétés de Prunus sensibles à la Sharka.



21 janvier 1977

RENOUVELLEMENT DES ABONNEMENTS

De nombreux abonnés ont déjà renouvelé leur abonnement à la Station d'Avertissements Agricoles pour 1977 et nous les en remercions.

Pour ceux qui ne l'auraient encore fait, nous les invitons à acquitter le montant de leur abonnement dès que possible, afin d'éviter toute interruption de réception des bulletins.

Nous rappelons que les conditions d'abonnement pour 1977 restent inchangées :

1) Abonnement ordinaire :

(bulletin technique + Phytoma) : 50,00 F.

2) Abonnement collectif à une même adresse :

(Plusieurs exemplaires du bulletin technique et un seul exemplaire de Phytoma) : 50,00 F + 30,00 F par série supplémentaire de bulletins techniques.

3) Abonnement collectif à plusieurs adresses :

(Un seul bulletin technique à chaque adresse et un seul exemplaire de Phytoma à l'une des adresses au choix) : 50,00 F + 40,00 F par adresse supplémentaire.

4) Abonnement à plusieurs Stations d'Avertissements Agricoles :

50,00 F + 40,00 F par station supplémentaire.

Le montant est à verser à :

Monsieur le Régisseur de Recettes
Direction Départementale de l'Agriculture
2, rue des Mineurs
67070 STRASBOURG CEDEX

Les abonnés désireux de recevoir en sus, sans frais supplémentaires, les notes techniques et les avis spécifiques destinés aux pépiniéristes et horticulteurs, sont priés de le préciser par lettre, à l'adresse du Service de la Protection des Végétaux - Cité Administrative - 67084 STRASBOURG CEDEX.

Les Ingénieurs chargés des
Avertissements Agricoles

L'Ingénieur en Chef d'Agronomie, Chef de la
Circonscription Phytosanitaire
"ALSACE et LORRAINE"
J. HARRANGER

Imprimerie de la Station "ALSACE et LORRAINE" - Directeur-gérant : P. JOURNET.